Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE

N° Spécial **28 Janvier 2020**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 28 Janvier 2020

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2020-14	20.01.2020	Décision accordant l'autorisation relative à l'extension du centre commercial Issy 3 Moulins par réactivation de droits commerciaux sur la commune d'Issy-les-Moulineaux	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Décision DCL-BRGE-CDAC n° 2020-14 du 20 janvier 2020 accordant l'autorisation relative à l'extension du centre commercial Issy 3 Moulins par réactivation de droits commerciaux sur la commune d'Issy-les-Moulineaux

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DES HAUTS-DE-SEINE

AUX termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 15 janvier 2020 ;

VU le code de commerce ;

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

VU la demande d'extension du centre commercial Issy 3 Moulins situé au 3, allée Sainte Lucie à Issy-les-Moulineaux**,** reçue dans mes services le 13 décembre 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.15 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2019, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;

VU le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence de Monsieur Mathieu DUHAMEL, Directeur de cabinet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Après qu'en aient délibéré les membres :

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Philippe KNUSMANN, représentant de M. André SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux ;
M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

M. Pierre BECK, **association UFC Que Choisir ;**

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, représentante de M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine.
M. Xavier IRIONDO, Chambre de métiers et de l'artisanat ;
M. Patrick PONTHIER**, Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine ;**

Assistés des représentants de l'administration :

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections
- M. Pierre-Antoine SAMSON, bureau de la réglementation générale et des élections
- M. Simon ESTINES, DRIEA
- Mme Camille MADOIRE, DRIEA

Considérant que l'objet de la demande consiste en l'extension de 1 172 m² du centre commercial Issy 3 Moulins sur la commune d'Issy-les-Moulineaux portant ainsi les surfaces de vente du centre commercial à 12 035 m² ;

Considérant que l'opération vise à une récupération partielle des droits commerciaux perdus dans la mesure ou la surface de vente restera inférieure à la surface 12 872 m² autorisée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Hauts-de-Seine en 2007 ;

Considérant que ce projet ne prévoit aucune création de surface de plancher supplémentaire mais une réorganisation des surfaces intérieures ;

Considérant que ce projet va apporter de l'animation urbaine sur le site tout en luttant contre le problème de la vacance et l'évasion commerciale ;

Considérant que ce projet n'aura qu'un impact négligeable sur les flux de circulation aux alentours du site du projet ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Philippe KNUSMANN, représentant de M. André SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux ;
M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
M. Pierre BECK, **association UFC Que Choisir ;**

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, représentante de M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine.

S'est abstenu :

Néant ;

A voté contre la réalisation du projet :

Néant ;

Absents :

M. Alain BORTOLAMEOLLI, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
Mme Valérie PECRESSE**, présidente de la Région Ile-de-France ;**

M. Gérard SCHREPFER, **Association Léo Lagrange défense des consommateurs ;**

M. Pierre-Christophe BAGUET, **maire de Boulogne-Billancourt ou son représentant ;**

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine décide d'accorder l'autorisation sollicitée, déposée par la société UII ISSY 3 MOULINS SCI, d'extension de 1 172 m² portant la surface de vente du centre commercial ISSY 3 MOULINS situé au 3, allée Sainte Lucie sur la commune d'Issy-les-Moulineaux à 12 068 m².

Nanterre, le 20 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de cabinet

Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet:
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/